

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 12 mai 2026
à 16 heures**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 1800, boulevard Saint-Joseph, le mardi 12 mai 2026, à 16 heures.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Adoption de l'ordre du jour

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1266179003

Octroyer une contribution financière à l'organisme TOUS SUR L'EAU au montant maximal de 10 000 \$ (taxes applicables, le cas échéant), approuver un projet de convention à cette fin et approuver un projet de convention de prêt de quai

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1264408002

Édicter, en vertu du règlement RCA26-19001 (tarification), une ordonnance visant l'exemption des frais relatifs à une demande d'occupation du domaine public pour l'OBNL Tous sur l'eau pour l'implantation d'un conteneur sur une partie du lot 2 135 397 longeant le chemin du Canal menant au parc René-Lévesque, et ce pour la période du 14 mai au 31 décembre 2026

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période d'intervention des membres du conseil

70.02 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions du public

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 5

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le lundi 11 mai 2026



Dossier # : 1266179003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière à l'organisme TOUS SUR L'EAU au montant maximal de 10 000 \$ (taxes applicables, le cas échéant), approuver un projet de convention à cette fin et approuver un projet de convention de prêt de quai

D'octroyer une contribution financière à l'organisme TOUS SUR L'EAU au montant total de 10 000 \$ (taxes applicables, le cas échéant);

D'approuver le projet de convention encadrant l'octroi de cette contribution;

D'approuver la convention de prêt de quai pour la saison 2026;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-05-11 13:54

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1266179003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière à l'organisme TOUS SUR L'EAU au montant maximal de 10 000 \$ (taxes applicables, le cas échéant), approuver un projet de convention à cette fin et approuver un projet de convention de prêt de quai

CONTENU

CONTEXTE

TOUS SUR L'EAU est un organisme lachinois fondé en 2024, il a pour mission de démocratiser l'accès au lac Saint-Louis, de promouvoir la pratique des sports nautiques non motorisés, de sensibiliser à la sécurité aquatique et de favoriser la protection de l'environnement, dans le but de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Les valeurs de l'organisme sont l'engagement envers la communauté, le respect de l'environnement, la sécurité et le bien-être.

L'organisme amorce en 2026 sa troisième année d'activité. Depuis l'été 2025, il bénéficie d'un emplacement stratégique et sécuritaire à l'entrée du parc René-Lévesque, permettant la tenue de ses activités durant la saison estivale de façon sécuritaire et accessible.

Pour la saison 2025, l'organisme a réalisé plus de 1 800 prêts gratuits de planches à pagaie, offert 70 sorties gratuites encadrées par des instructeurs certifiés, ainsi que 10 cours payants de SUP yoga et de SUP fitness. Ces activités se sont déroulées au cours des mois de juillet et août 2025.

TOUS SUR L'EAU est un organisme reconnu de l'arrondissement depuis le 8 juillet 2025, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif - catégorie H - en collaboration (2026-2028).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2025-08-04 - CA25 190188 (1257626004)

Octroyer une contribution financière à l'organisme TOUS SUR L'EAU au montant total de 10 000 \$ taxes incluses - Approuver un projet de convention à cette fin - Approuver la convention de prêt du quai

2024-07-02 - CA24 19 0182 (1247464009)

Autorisation d'octroi d'une contribution financière à l'organisme Tous sur l'eau au montant total de 10 000 \$ taxes incluses

DESCRIPTION

Première demande : Contribution financière 2026

La contribution financière de 10 000 \$, taxes applicables, le cas échéant, vise le soutien de la tenue des activités pour la saison estivale 2026 et offrir un accès gratuit selon certaines plages horaires définies ou à faible coût pour la pratique de leurs activités sur le fleuve.

Détails de la programmation

- Les activités principales offertes :
 - réservation et location de planche à pagaie et de gilet de sauvetage : Gratuit en tout temps pour les enfants de 13 ans et moins et 15 \$ /heure pour les 14 ans et plus selon certaines plages horaires définies.
 - cours payants de planche à pagaie yoga;
 - cours payants de planche à pagaie « fitness »;
 - Kiosque d'information sur la sensibilisation de la sécurité nautique pendant les heures d'ouverture par le personnel de l'organisme;
 - Cours d'initiation gratuits offerts aux organismes lachinois;
 - Nouveautés principales pour 2026 : Déploiement d'une offre structurée d'activités de consolidation d'équipe (« team building ») et bonification des heures d'ouverture : L'horaire hebdomadaire passera de 28 heures (du jeudi au dimanche) en 2025 à 46 heures (du mardi au dimanche) en 2026, soit une augmentation de 18 heures de services.

Dates et horaires d'ouverture

- Les activités de l'organisme se dérouleront du 30 juin 2026 au 30 août 2026 selon l'horaire suivant:
 - lundi : fermé (Journée réservée pour les besoins ponctuels en team-building et de camps de jour via une offre payante);
 - mardi au vendredi : 12 h à 20 h (gratuit pour tous jusqu'à 17 h et tarification ensuite appliquée de 15 \$/heure). Gratuit en tout temps pour les 13 ans et moins;
 - samedi et dimanche : 10 h à 17 h (gratuit pour tous jusqu'à 13 h et tarification ensuite appliquée de 15 \$/heure). Gratuit en tout temps pour les 13 ans et moins;
 - L'organisme offre au total 46 heures de location possible hebdomadaire, de ce nombre, 26 heures sont gratuites à l'ensemble de la population, ce qui représente 56% de leur offre de service.

Deuxième demande : Prêt de quai de l'arrondissement

L'arrondissement effectue un prêt de quai à l'organisme afin de lui permettre de réaliser son offre d'activités estivales 2026. Le quai prêté à l'organisme est amarré aux abords du chemin du Canal, côté nord de la rue. Cet emplacement fut choisi, car il est équipé des couplages requis pour sécuriser le quai au mur de rétention riverain et il est possible d'installer une passerelle permettant l'accès. Également, le courant marin à cet endroit est jugé sécuritaire, ce qui permet à l'organisme d'offrir des cours d'initiation et une programmation sécuritaire. Auparavant, ce quai et cet emplacement furent utilisés par le « bateau-bus » de Lachine. Un conteneur destiné à l'entreposage des articles requis pour la location d'activités nautiques est implanté à proximité du quai faisant l'objet du prêt. Une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public par ce conteneur ainsi que l'exemption des frais afférents sera édictée par le conseil d'arrondissement lors de la séance du 12 mai 2026.

La convention de prêt de quai relate les obligations de l'organisme, soient:

- Prendre le quai dans l'état où il se trouve;
- N'effectuer aucune modification, transformation ou addition au quai sans avoir obtenu,

- au préalable, l'autorisation de l'arrondissement;
- Informer l'arrondissement de tout bris ou dommages;
 - S'engager à utiliser le quai de façon sécuritaire et conforme aux lois, règlements et directives en vigueur pendant la période où il en a l'usage dans le cadre de ses activités autorisées;
 - Maintenir en bon état de propreté le quai durant la durée de la convention et en faire l'entretien nécessaire;
 - Assumer l'entière responsabilité de la manutention du quai durant la saison et ainsi que pour le retour à son site d'entreposage.

JUSTIFICATION

La mission de l'organisme s'inscrit pleinement dans les orientations de l'arrondissement en matière de sports, de loisirs et de développement de l'offre nautique destinée à la population.

Le soutien financier à l'organisme permettra de :

- favoriser un accès sécuritaire au fleuve pour les citoyens ;
- assurer une animation positive, structurée et continue du secteur riverain à l'intention des Lachinois
- Soutenir l'organisme financièrement afin qu'il puisse réaliser leur offre de service au bénéfice des citoyens de Lachine

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière provient du budget de fonctionnement du service de la Culture, sport, loisir et développement social.

2410.0010000.301405.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

Demande d'achat: 917311

MONTRÉAL 2030

Cette action soutient le plan Montréal 2030, volet nature et sports;

- Le volet 2 ; "Montréal bleue, Découvrir Montréal d'une rive à l'autre" :
- Action #2. Créer et aménager des lieux de contact avec l'eau.
- I. Création du nouveau parc et transformation d'espace publics.
- II. Développement de points d'accès visuel et physiques en rives.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le versement de cette subvention viendra soutenir l'organisme qui contribue à la bonification de l'offre de services sur le territoire de l'arrondissement. La signature de la convention de prêt de quai permettra à l'organisme de bénéficier de l'usage du quai de l'arrondissement afin de réaliser son offre de service pour l'été 2026.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme bénéficiera du soutien des communications, selon les conditions prévues pour les organismes reconnus de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Signature d'une convention pour la contribution financière de 10 000 \$, taxes applicables, le cas échéant.

Début de l'entente : 30 juin 2026

Fin de l'entente : 30 novembre 2026

2. Signature d'une convention de prêt de quai pour la saison 2026.

Début de l'entente : 13 mai 2026

Fin de l'entente : 31 octobre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Nawel Hassiba BEDDOUD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra PAQUET
Superviseure des installations sportives et
récréatives

ENDOSSÉ PAR

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et
developpement social en arrondissement

Le : 2026-04-20



Dossier # : 1264408002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du règlement RCA26-19001 (tarification), une ordonnance visant l'exemption des frais relatifs à une demande d'occupation du domaine public pour l'OBNL Tous sur l'eau pour l'implantation d'un conteneur sur une partie du lot 2 135 397 longeant le chemin du Canal menant au parc René-Lévesque, et ce pour la période du 14 mai au 31 décembre 2026

D'édicter l'ordonnance OCA26-RCA26-19001-04, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001), accordant la gratuité totale des tarifs prévus à l'article 6.3.2 dudit règlement, relativement à l'occupation temporaire du domaine public par l'OBNL Tous sur l'eau, afin d'autoriser l'installation temporaire d'un conteneur (8 pi x 20 pi) pour l'entreposage d'équipements nautiques sur une partie du lot 2 135 397 longeant le chemin du Canal menant au parc René-Lévesque, pour la période du 14 mai 2026 au 31 décembre 2026, le tout conformément aux conditions administratives applicables à l'occupation du domaine public.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-05-11 13:54

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1264408002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du règlement RCA26-19001 (tarification), une ordonnance visant l'exemption des frais relatifs à une demande d'occupation du domaine public pour l'OBNL Tous sur l'eau pour l'implantation d'un conteneur sur une partie du lot 2 135 397 longeant le chemin du Canal menant au parc René-Lévesque, et ce pour la période du 14 mai au 31 décembre 2026

CONTENU**CONTEXTE**

L'organisme à but non lucratif (OBNL) Tous sur l'eau prévoit louer des équipements nautiques pour la population de l'arrondissement de Lachine et ses environs. Pour ce faire, l'organisme a besoin d'un emplacement donnant accès à l'eau à proximité du Lac Saint-Louis.

L'emplacement retenu est situé sur une partie du lot 2 135 397 longeant le chemin du Canal menant au parc René-Lévesque. Il s'agit d'y installer un conteneur permettant l'entreposage des articles en lien avec la location d'équipement d'activités nautiques.

L'occupation du domaine public par un conteneur sera du 14 mai 2026 au 31 décembre 2026.

L'ordonnance autorise :

- L'exemption des tarifs pour l'utilisation du domaine public par l'OBNL Tous sur l'eau en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**CA25 - 19 0201 - 2025-07-07 (1254408002)**

Édicter, en vertu du *Règlement RCA25-19001* (tarification), une ordonnance visant l'exemption des frais relatifs à une demande d'occupation du domaine public pour un OBNL Tous sur l'eau pour l'implantation d'un conteneur à l'entrée du parc René-Lévesque

DESCRIPTION

L'exemption des frais d'occupation du domaine public permet à l'organisme de louer de l'équipement nautique non motorisé à une clientèle sociale et communautaire plus large. L'équipement est loué seulement aux personnes de quatorze ans et plus et demeure gratuit pour les treize ans et moins.

JUSTIFICATION

Tous sur l'eau est une OBNL offrant la location d'équipement nautique à prix abordable favorisant ainsi l'accès à des sports nautiques à toute clientèle. Cependant, l'exemption des frais d'occupation ne libère pas l'organisme du respect des autres conditions d'occupation, c'est-à-dire que l'occupation demeure assujettie aux autorisations, règles de sécurité et conditions administratives applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais d'occupation du domaine public, pour la période du 14 mai au 31 décembre 2026, s'élèvent à un montant total de 6 704,50 \$.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption : 12 mai 2026;
Publication : 14 mai 2026;
Installation : 14 mai 2026;
Fin : 31 décembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gabriel RENAUD, Lachine
James Edouard Ted COX, Lachine

Lecture :

Gabriel RENAUD, 29 avril 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SÉGUIN
Directeur d'arrondissement adjoint

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-04-21

Michel SÉGUIN
directeur(-trice)-amenag.urban et serv.
entreprises (arr.)